

bien-aimée dont il ne peut vivre séparé. Mais, cette fois, il néglige les monuments artistiques qui font sa gloire, et dont l'étude et la vue avaient impressionné si vivement son esprit et son cœur. Il y rentre en moraliste, en philosophe, en médecin qui étudie, à la fois, les maux physiques et les maux moraux dont l'Italie souffre, comme en souffrent toutes les nations. Peu après, paraissent ses *Lettres médicales écrites d'Italie*, en septembre et octobre 1883. Par ces lettres qu'on ne lit pas, sans charme, malgré le sérieux des questions qu'il y traite, M. Bournet nous apprend que, depuis 1871 seulement, l'Italie s'est plu à dresser aussi sa statistique criminelle et qu'il a eu de longs entretiens avec divers savants qui en ont fait l'objet spécial de leurs méditations. Ces méditations ravirent M. Bournet et, à son tour, laissant de côté Perrugin, Raphaël, Michel Ange, Rome, Venise, Naples, Florence et tous leurs trésors, il s'est mis à comparer la criminalité d'Italie qu'il a étudiée sur place, avec celle de la France, si bien décrite dans d'excellents ouvrages. Toutefois, M. Bournet avoue que son travail peut présenter quelques lacunes. « Malheureusement, dit-il, la statistique judiciaire n'existe pas au même degré de perfection en Italie qu'en France. Vouloir mettre en parallèle les statistiques judiciaires de ces deux pays, serait se forger une chimère. » Bien différentes sont aussi les mœurs des deux nations. « Il y a tel crime, nous apprend M. Bournet, qui, dans certaines parties de l'Italie est pour ainsi dire entré dans les mœurs, le *malandrino*, la *maffia*, en Sicile, la *camorra* dans l'Italie méridionale, les *coltellate* (coups de couteau) un peu partout. » Dans les deux pays les parquets ne correctionnalisent pas dans les mêmes proportions, c'est-à-dire n'enlèvent pas au jury le même nombre d'infractions qualifiées crimes par le code pénal. Je ne suivrai point, pas à pas, et non sans regrets, M. Bournet dans cette difficile et intéressante étude, hérissée de chiffres, bien fastidieux parfois pour le lecteur, mais ses conclusions seront d'un sérieux intérêt pour toute personne qui aime à connaître l'état moral du pays où il vit, de même qu'elle s'informe avec curiosité, de son état sanitaire.

En France, la criminalité générale a plus que triplé depuis 1825, — mais il y a lieu de tenir compte de la législation qui a créé des peines pour des faits, naguère laissés impunis. Le nombre des crimes contre *les personnes* a peu varié, mais augmenté plutôt que diminué. Les crimes contre *les propriétés* ont été moins nombreux.

En Italie le *meurtre* est six fois plus fréquent qu'en France. *L'assassinat*, à l'inverse du meurtre, tend à devenir plus fréquent en France, surtout depuis 1880 ; en Italie il diminue, mais reste encore deux fois plus nombreux qu'en France. En Italie le nombre des *parricides* est en moyenne le double de celui de la France. *L'empoisonnement* accuse une notable diminution en France et en Italie. Les *viols* et les *attentats à la pudeur* sont infiniment moins fréquents en Italie qu'en France, où les crimes sur les enfants augmentent dans des proportions effrayantes. *L'infanticide* est deux fois plus nombreux en France qu'en Italie. En France, le *suicide* suit une marche constamment ascendante, même dans notre armée. Toutefois, la criminalité n'est pas la même dans chacune de nos provinces, dans les villes comme dans les campagnes, dans les lieux où l'instruction a le plus progressé que dans d'autres. Quoiqu'il en soit, les tableaux présentés par M. Bournet sont loin d'être rassurants. Quel sera notre état moral avant dix ans, quand chaque jour, l'État, lui-même, sape les bases fondamentales de la société ? La religion, jusqu'à naguère, était souvent un frein qui arrêtait